



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Une mesure emblématique du Plan climat vaudois 2e génération

### **Déploiement de plans de mobilité pour le personnel de l'administration cantonale**

**Le Conseil d'État franchit une étape dans son engagement pour une mobilité durable et responsable. Il soumet au Grand Conseil une demande de crédit de 5 millions de francs pour financer le déploiement de plans de mobilité sur les différents sites cantonaux. La démarche prévoit une phase pilote jusqu'en 2028, sur des sites sélectionnés pour tester différentes solutions. Sur la base des enseignements tirés, un plan global sera étendu à l'ensemble des sites de l'Administration cantonale vaudoise.**

Le Conseil d'État a placé le renforcement de sa politique climatique au cœur de son Programme de législature 2022-2027. Cette mesure de mobilité durable fait partie de l'enveloppe des 209 millions de francs que le Gouvernement a allouée à un paquet de mesures emblématiques liées au Plan climat de deuxième génération. Elle s'inscrit dans une volonté affirmée de réduire l'empreinte carbone de l'Administration cantonale vaudoise et de ses collaboratrices et collaborateurs, tout en préservant l'efficacité des prestations et en renforçant l'attractivité de l'État employeur.

#### Un projet pionnier pour une mobilité exemplaire

Portée par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) en support et partenariat avec les services concernés, cette mesure s'adresse aux déplacements professionnels et pendulaires des employés de l'ACV. Elle s'inscrit en complémentarité avec les actions de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), visant à soutenir les entreprises vaudoises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité.

Le projet prévoit une approche structurée en deux phases :

- Une phase pilote (2025-2028) : avec la mise en œuvre de plans de mobilité pilotes sur 6 à 10 sites sélectionnés pour explorer et tester des solutions adaptées aux différentes configurations.
- Un déploiement généralisé (2029-2034) : sur la base des enseignements tirés, un plan de mobilité global sera étendu à l'ensemble des sites de l'ACV.

## Objectif : une mobilité durable et efficace

La mesure vise à atteindre des objectifs clés : réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues, privilégier les transports collectifs et les modes actifs pour les déplacements nécessaires, et promouvoir des alternatives durables comme l'autopartage et le covoiturage pour les déplacements motorisés individuels. Cette stratégie tient également compte des besoins des services de s'adapter aux réalités de l'évolution du trafic, tout en étant alignée sur les perspectives du Plan directeur cantonal 2050, s'inscrivant dans une démarche globale visant zéro émission nette d'ici 2040 pour l'administration centrale.

## Une approche concertée et adaptée

Conduite par une cellule Mobilité au sein de la DGRH, cette démarche sera accompagnée d'une étude portant sur l'acquisition, l'alimentation et la gestion durable du parc de véhicules et engins de l'État, et veillera, également à assurer la cohérence des nouveaux projets d'infrastructures avec la stratégie de mobilité de l'administration cantonale. En parallèle, des mesures transversales seront déployées pour sensibiliser les employés et préparer les services à adopter des solutions innovantes et durables.

Cette initiative marque un tournant décisif pour la mobilité au sein de l'administration cantonale, afin de préparer l'avenir tout en répondant aux enjeux climatiques actuels.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 mars 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**